

Financement de votre formation en Langues

Votre formation en langue peut être prise en charge par votre employeur, par un opérateur de compétences ([OPCO](#)), par votre Compte personnel de formation ([CPF](#))

OPCO

Le financement par votre OPCO dépend de la taille de votre entreprise et de votre domaine d'activité.

En effet il existe 11 Opco qui définissent chacun leur politique de formation.

CPF

Le CPF permet de cumuler des droits à la formation qui sont crédités en euros. Grâce à lui le salarié peut faire suivre son CPF d'un employeur à un autre sans risque de perte.

Le Compte Personnel de Formation permet de se former librement tout au long de sa carrière. C'est l'individu qui est le seul décisionnaire de la mobilisation de ses droits à la formation.

Comment s'inscrire à une formation sur le site Mon Compte Formation?

Vous allez sur www.moncompteformation.gouv.fr

Création de votre compte avec votre numéro de sécurité sociale
(<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>)

Trouver la formation qui vous convient et s'inscrire.

Attention le CPF exige une certification et ou un diplôme à l'issue de la formation !!

Il n'y a plus de dossiers à remplir ni de délai d'attente. C'est immédiat.

Toutes les formations sont gérées directement par les organismes de formation référencés.